



L'évaluation éthique au CCSMTL lors des projets de collaboration recherche-pratique



AIDE-MÉMOIRE

Même si elle exerce ses responsabilités en matière de santé publique pour l'ensemble de l'île, et non seulement pour le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) est une entité intégrée au CCSMTL. Conformément au cadre réglementaire de la recherche de l'établissement, toutes les activités de recherche menées en collaboration avec des membres du personnel du CCSMTL ou mises en œuvre dans cet établissement doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation éthique par un Comité éthique de la recherche (CER) du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Cette exigence s'applique à l'ensemble des projets de recherche impliquant des sujets humains, incluant l'utilisation de banques de données avec des sujets humains vivants ou décédés.

Un projet de recherche est considéré comme se déroulant sous les auspices de l'établissement lorsqu'il :

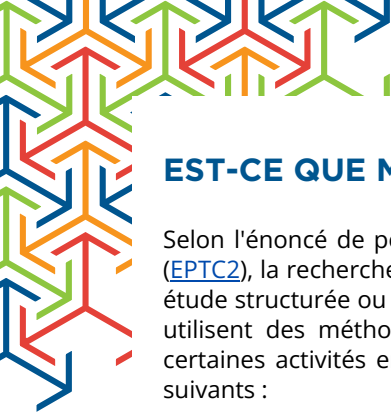
- Est réalisé au moins partiellement dans l'établissement ;
- Recrute des participants parmi les personnes usagères ou les membres du personnel ;
- Utilise les ressources humaines, matérielles ou financières de l'établissement ;
- Accède aux renseignements contenus dans les dossiers institutionnels ;
- Utilise une banque de données hébergée par l'établissement.

JE COLLABORE AVEC UNE ÉQUIPE DU CCSMTL. EST-CE QUE CE PROJET DOIT ÊTRE ÉVALUÉ PAR UN CER ?

Si vous collaborez avec une équipe du CCSMTL et cette collaboration se fait en tant que membre du personnel (c'est-à-dire, pendant son horaire de travail ou en utilisant des ressources de l'employeur – courriel, banque de données, etc.), le projet doit être évalué par un Comité éthique de la recherche (CER) du RSSS. Cette obligation s'applique dès qu'il y a une participation active, c'est-à-dire toute implication dans l'élaboration ou la réalisation de la démarche de recherche, que ce soit sur le plan de la conceptualisation de la problématique et de la définition des objectifs de la recherche, du recrutement des participants et de la collecte des données ou encore de l'analyse et de l'interprétation des résultats.

Seuls les membres du personnel agissant uniquement comme utilisateurs et utilisatrices des connaissances sont exemptés de cette exigence. Par utilisateurs et utilisatrices de connaissances, on entend les membres du personnel dont la contribution se limite à un simple appui au projet de recherche ou à l'intention d'utiliser les résultats dans leur pratique professionnelle une fois que ceux-ci seront présentés par les équipes de recherche.

Ainsi, si vous êtes chercheuse ou chercheur principal d'un projet qui compte sur la participation active d'un membre d'une équipe du CCSMTL, vous devez soumettre une demande d'évaluation par un comité éthique du RSSS avant de débuter toute activité qui implique la collecte ou l'utilisation de données ou qui pourrait apporter des risques aux personnes impliquées. Pour recevoir des conseils sur le meilleur moment pour soumettre une demande d'évaluation éthique, veuillez contacter la coordination du comité d'éthique de la recherche en dépendances, inégalités sociales et santé publique du CCSMTL via l'adresse cer.dis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.



EST-CE QUE MON PROJET EST DE LA RECHERCHE ?

Selon l'énoncé de politique du CRSH, du CRSNG et des IRSC sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains ([EPTC2](#)), la recherche est définie comme une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. Cette définition peut créer une zone grise, car certains projets utilisent des méthodologies similaires à la recherche sans en être, comme les évaluations de programme ou certaines activités en santé publique. Les projets de recherche incluent normalement un ou plusieurs des points suivants :

- Vous avez l'objectif de publier dans une revue scientifique ;
- Un organisme subventionnaire exige une évaluation éthique ;
- Votre projet contient plusieurs objectifs, dont un qui pourrait s'apparenter à de la recherche.

MON PROJET A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN CER QUI N'EST PAS AU CCSMTL, AI-JE BESOIN DE LE RESOUMETTRE?

Si vous dirigez un projet déjà évalué par un CER d'un autre établissement du RSSS (CIUSSS ou CISSS), il est possible de reconnaître cette évaluation éthique conformément au cadre de référence multicentrique du ministère de la Santé et des Services Sociaux. Cependant, le projet doit obligatoirement être déposé sur la plateforme Nagano et faire l'objet d'une évaluation de la convenance institutionnelle par l'établissement.

Si le projet a été évalué par un CER universitaire ou tout autre comité hors du RSSS, cette évaluation ne peut pas être reconnue. Le cadre de référence ministériel exige qu'une évaluation éthique soit effectuée par un CER du réseau de la santé et des services sociaux. Le projet doit donc faire l'objet d'une nouvelle évaluation complète par un CER du RSSS avant que toute collaboration puisse débuter.

QUELLES AUTRES ÉVALUATIONS SONT REQUISES ?

La chercheuse ou le chercheur principal doit faire une [demande de privilèges de recherche](#) auprès du CCSMTL, garantissant ainsi qu'elle ou il possède les compétences requises pour mener des activités de recherche dans l'établissement. La demande de privilèges de recherche peut être faite en même temps que la demande d'approbation éthique du projet. L'octroi de privilèges de recherche est attribué pour une durée maximale de trois (3) ans, renouvelable, et n'est pas rattaché à un projet en spécifique. Cet octroi est reconnu par tous les CISSS et CIUSSS de la province.

En complément à l'évaluation éthique, tout projet doit également faire l'objet d'une évaluation scientifique et d'une évaluation de la convenance institutionnelle.

Pour l'évaluation scientifique, il est possible de reconnaître une évaluation effectuée par un comité de pairs reconnus, que ce soit par le biais des organismes subventionnaires ou encore par des comités formés à cette fin dans le milieu universitaire ou institutionnel. En l'absence d'une telle évaluation, le Bureau d'évaluation des projets de recherche du CCSMTL prendra en charge l'évaluation scientifique.

Quant à l'évaluation de la convenance institutionnelle, elle désigne le caractère approprié de la mise en œuvre du projet dans l'établissement. Toute participation à un projet de recherche doit donc être approuvée par un-e gestionnaire qui atteste que le projet peut être réalisé dans le service concerné. Le Bureau d'évaluation des projets de recherche du CCSMTL et le Service de gestion des savoirs de la DRSP prendront contact avec les gestionnaires concernés.

Toutes ces évaluations sont faites à partir de la plateforme Nagano du CCSMTL.



DOIS-JE FAIRE UNE DEMANDE D'ÉVALUATION ÉTHIQUE AUPRÈS DU CER UNIVERSITAIRE MÊME SI J'AI DÉJÀ OBTENU UN CERTIFICAT ÉTHIQUE DU CER DU CCSMTL?

Selon la [directive émise par l'Université de Montréal](#), le statut du CCSMTL en tant qu'établissement affilié à l'Université de Montréal (UdeM) facilite le processus de reconnaissance éthique de cette dernière. L'UdeM peut accepter ainsi faire sienne une évaluation éthique réalisée par le CER du CCSMTL. Pour obtenir cette reconnaissance, la chercheuse ou le chercheur principal doit soumettre au CER sectoriel concerné de l'UdeM l'ensemble des documents soumis et approuvés par le CER du CCSMTL, incluant les décisions rendues par ceci.

Cependant, si des activités de recherche se passent dans les locaux de l'UdeM ou auprès de son personnel (employé et étudiant), ou si l'approbation du CER du CCSMTL ne couvre pas l'entièreté des activités de recherche, la reconnaissance pourra être partielle voire impossible.

Afin de vérifier en amont si une reconnaissance de l'approbation éthique est possible, vous devez contacter la personne-ressource du [comité sectoriel d'éthique de la recherche de l'UdeM](#) auquel votre département ou faculté est affilié avant le dépôt de la demande sur la plateforme Nagano de l'UdeM.

L'Université de Montréal reconnaît les approbations éthiques émises par les CER de ses établissements affiliés, toutefois la réciprocité ne s'applique pas.

DÉMARCHE RECOMMANDÉE

Les collaborations avec le milieu de la pratique créent des synergies et des effets de levier pour la mise en pratique des résultats de recherche et valorisent des projets qui apportent des solutions aux enjeux prioritaires pour la santé des populations.

Afin d'éviter les obstacles et les délais de dernière minute, nous vous recommandons de prendre contact avec la courtière de connaissances au CReSP dès le début d'un projet ou d'une collaboration. Pour ce faire, veuillez écrire à Patrícia Dias da Silva via l'adresse patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information, consultez les pages suivantes :

- [Bureau d'évaluation des projets de recherche du CCSMTL](#) ;
- [Démarches auprès des CER de l'Université de Montréal](#) et les délais applicables ;
- [Directive concernant la reconnaissance des évaluations éthiques effectuées par des CER des établissements affiliés à l'Université de Montréal](#) ;
- [Balises du concours](#) de soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP-DRSP;
- Formations en éthique de la recherche: [ministère de la Santé et des Services Sociaux](#) ; [groupe en éthique de la recherche](#) (EPTC 2).

Afin d'anticiper, de prévenir et de minimiser les expériences négatives de la recherche collaborative, le CReSP recommande la consultation de son guide de réflexion sur la [Conduite responsable de la recherche collaborative en santé publique](#) et les outils complémentaires.

Note : Tout projet financé par le fonds de soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP-DRSP de Montréal a l'obligation de soumettre une demande d'évaluation éthique auprès du CCSMTL. Cette approbation éthique est une étape essentielle pour avoir accès aux fonds octroyés dans le cadre de ce concours.

Le CReSP remercie la Direction régionale de santé publique de Montréal, le Bureau d'évaluation des projets de recherche du CCSMTL et le Bureau de la conduite responsable en recherche de l'Université de Montréal pour les informations qui ont servi de base à la rédaction de ce document et pour leur relecture et validation de la version finale. Date de mise à jour : 05-03-2026.